

FOIRE AUX VINYLES ET CD'S

Salle Gagarine – Port de Bouc – Dimanche 17 Mai 2026
9h – 18h

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom - Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Mail :

► **Objets ou produits exposés** : (Joindre une ou plusieurs photos) :

.....

► Emplacement retenu :

(Cocher selon votre choix)

- Emplacement de 4m linéaire gratuit avec 2 tables fournies
 - Emplacement de 6m linéaire gratuit avec 3 tables fournies
 - Emplacement de 8m linéaire gratuit avec 4 tables fournies

**Un chèque de caution de 20€ vous est demandé et vous sera rendu en main propre le jour même*

► Besoin en matériel :

Avez-vous besoin d'une grille d'exposition (1m50 x 1m30) - A placer derrière votre stand ?

OUI NON

► Pièces à fournir obligatoirement :

- Justificatif d'assurance
 - Chèque de 20€ en caution rendu en main propre le jour même à l'ordre de l'Office de tourisme de Port de Bouc

Lire attentivement le règlement qui suit et faire précéder votre signature de la mention « **Lu et approuvé** »
(La signature de la fiche d'inscription implique l'acceptation de facto de ce règlement)

Signature

Bulletin d'inscription et chèque à renvoyer **avant le jeudi 30 Avril 2026** à l'adresse suivante :

Office de tourisme

OFFICE DE TOURISME

22 Bis Cours Landrivon - 13110 Port de Bouc

Tél : 04 42 06 27 28 - Fax : 04 42 45 04 49

Email : ot@portdehouc-tourisme.fr

EXTRAIT DU RÈGLEMENT « FOIRE AUX VINYLES ET CD'S » - PORT DE BOUC

A conserver par l'exposant

► Exposants accueillis : Professionnel, particuliers et associations

► Conditions d'accueil

- La présence des exposants est obligatoire durant toute la manifestation
- Le dossier d'inscription devra comporter le bulletin d'inscription signé, les pièces justificatives demandées et les photos des produits exposés. Ces éléments sont obligatoires et nécessaires afin de valider votre participation
- Un comité de sélection étudiera les dossiers de candidature, en privilégiant la qualité, l'originalité des produits et l'harmonie avec le thème.
- Un courrier de confirmation sera adressé aux exposants retenus.

► Frais de participation

- **GRATUIT** (Chèque de caution de 20€ rendu en main propre sur place le jour même)
- Les exposants doivent envoyer le bulletin d'inscription avant le 30 Avril 2026, accompagné du règlement (Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Office de Tourisme).
- **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas d'annulation moins de 3 jours avant la manifestation.
- Si pour une raison quelconque **les organisateurs sont contraints d'annuler le marché**, les exposants ne peuvent exercer aucun recours.

► Emplacement – Matériel fourni

- L'organisateur place les exposants par ordre d'arrivée des fiches d'inscription validées. Les emplacements sont réservés par mètre linéaire (de 4 mètres minimum à 8 mètres maximum)
- Les organisateurs seront particulièrement attentifs à la décoration de l'espace mis à disposition des exposants. Les organisateurs mettront également à disposition des tables (2 tables pour les emplacements de 4m, 3 tables pour les emplacements de 6m et 4 tables pour les emplacements de 8m) chaises, et grilles (1 chaise par personne et 2 grilles maximum par stand)

► Horaires d'accueil

- Accueil des exposants le dimanche 17 Mai 2026 à partir de 7h
- Accueil du public : Le dimanche 17 Mai 2026 de 9h à 18h

► Assurance

Les exposants doivent être assurés pour tous les dommages pouvant être occasionnés par un tiers ou par eux-mêmes sur leur stand et sont donc responsables au regard de la loi de toute infraction commise. **Les organisateurs déclinent toutes responsabilités** quant aux vols, détériorations et autres dommages de quelque nature que ce soit.

► Douanes – Règlementation propriété intellectuelle

Les exposants certifient qu'ils sont en conformité avec les obligations douanières en vigueur en France. Les disques, vinyles, les supports musicaux et cinématographiques, non conforme à la législation réglementant la propriété intellectuelle sont interdits à la vente. L'Office de Tourisme de Port de Bouc ne pourrait être tenu pour responsable des éventuelles saisies par les autorités compétentes.

► Remballage – fin de l'exposition

L'espace occupé doit être rendu nettoyé et propre. Les déchets devront être mis à la poubelle et les tables et chaises laissées au même endroit où vous les avez trouvés

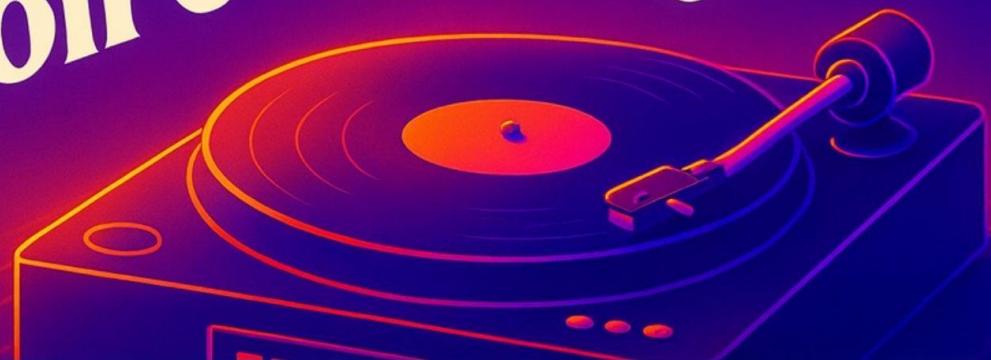
Dimanche 17 Mai

ENTRÉE
ET EXPOSITION
GRATUITE

9h - 18h

Salle Gagarine - Port de Bouc

**Foire aux vinyles
et CD**



Office de Tourisme Port de Bouc : 04.42.06.27.28